



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation à la Sécurité Routière

La Déléguée Interministérielle à la Sécurité Routière,
Déléguée à la Sécurité Routière

Monsieur Christophe NAUWELAERS
Secrétaire Général
SANEER & SR - DDT de la Marne
40 Boulevard Anatole France CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex

Paris, le **17 SEP. 2026**
Réf. : BQM-SDERPC-09/2026

Monsieur le secrétaire général,

Par votre courrier du 3 septembre dernier, vous avez attiré mon attention sur le risque de développement de nouvelles formes de fraude par substitution de candidats aux examens du permis de conduire, notamment à la suite des pratiques récemment signalées dans le cadre des épreuves théoriques.

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour cette contribution et pour les propositions formulées, qui rejoignent pleinement les préoccupations de la DSR en matière de sécurisation des examens et de lutte contre la fraude.

Je souhaite à cet égard préciser que mes services ont engagé depuis plusieurs mois des travaux visant à renforcer la prévention et la détection de la fraude aux épreuves théoriques. Ces travaux portent notamment sur la mise en œuvre des dernières évolutions réglementaires relatives aux modalités de contrôle des organismes agréés et à leurs conditions d'exercice.

Parallèlement, nous travaillons à un projet de reconnaissance faciale par biométrie lors des épreuves théoriques, qui constituera une évolution importante dans la sécurisation de l'identité des candidats et dans la lutte contre les substitutions d'identité. Ce projet fait actuellement l'objet de travaux nécessaires à sa mise en œuvre.

S'agissant de la formation à la détection de la fraude documentaire, je vous confirme que celle-ci est déjà dispensée dans le cadre de la formation initiale des inspecteurs du permis de conduire à l'INSERR. Cette formation est désormais également proposée dans le cadre de la formation continue. Je partage néanmoins votre constat sur l'importance de renforcer l'accès des inspecteurs à cette formation. Une augmentation de l'offre consacrée à la fraude documentaire sera ainsi intégrée aux travaux de préparation du plan de formation 2027. Un rappel sera également effectué auprès des bureaux éducation routière afin de mieux faire connaître cette offre, qui peut par ailleurs être sollicitée localement auprès des référents fraude départementaux (RFD) rattachés à la 2MLFDI au sein des préfectures.

Concernant l'affichage de la photographie du candidat dans l'interface de saisie des résultats de RdvPermis utilisée par l'IPCSR lors de l'examen, je peux vous confirmer que cette évolution est bien inscrite dans la feuille de route des développements informatiques prévus pour 2027. Elle permettra de mettre à la disposition de l'inspecteur un élément supplémentaire pour faciliter la vérification de l'identité du candidat lors de l'épreuve pratique.

S'agissant de votre proposition visant à mieux formaliser la conduite à tenir en cas de suspicion de fraude à l'identité, une réflexion sera engagée sur la nécessité de diffuser des consignes nationales à destination des inspecteurs et des délégués en charge des bureaux éducation routière.

La lutte contre la fraude constitue un enjeu essentiel pour la Délégation à la sécurité routière. Elle répond à un double impératif : garantir l'égalité de traitement entre les candidats et préserver la valeur et la crédibilité des examens du permis de conduire. Je souhaite donc vous assurer que la DSR restera pleinement mobilisée sur cet enjeu et poursuivra les travaux engagés afin d'adapter nos dispositifs aux nouvelles formes de fraude et de renforcer, à chaque étape du parcours d'examen, la sécurisation de l'identité des candidats.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le secrétaire général, l'expression de ma considération distinguée.

*En vous remerciant pour vos pertinentes propositions.
Bien à vous.*

Estelle BALIT

